

Salem CHAKER,
Professeur des Universités (berbère)

Tel : 01.55.26.81.21
Fax : 01.55.26.81.28
Courriel : Salem.Chaker@INALCO.fr

Paris, le 10 janvier 2005

Objet : Epreuves de berbère au Bac

Monsieur Gilles DELOUCHE,
Président de l'INALCO.

Monsieur le Président, Cher Collègue,

Depuis 1995, dans le cadre de la convention INALCO/DESCO relative aux épreuves facultatives de langues rares au Bac, la Section de berbère de notre établissement assure l'élaboration des sujets de l'épreuve de berbère et la correction des copies. Bien qu'elle ait représenté pour nous une charge lourde (plus de 2200 candidats en 2004), vous savez combien nous nous sommes engagés dans cette tâche, *extérieure à nos obligations statutaires*. Nous avons notamment, depuis plusieurs années, mis à disposition des élèves-candidats un ensemble d'informations et un corrigé systématique des épreuves sur le site Internet de l'INALCO et régulièrement publié des fascicules d'information en collaboration avec l'association des étudiants de berbère, allant ainsi bien au-delà de nos obligations conventionnelles.

Je vous ai également régulièrement tenu informé de l'ensemble des démarches que j'ai engagées auprès de notre tutelle pour qu'une préparation à cette épreuve soit organisée dans les établissements du secondaire. Et vous avez bien voulu relayer nos efforts en ce sens au début 2004, après que Monsieur Jean-François Copé, Porte-parole du Gouvernement, a annoncé la mise en place d'une expérience d'enseignement du berbère dans un lycée parisien et que notre tutelle (Ministère et Académie de Paris) m'a demandé de mettre en place cette expérience avec Monsieur le Proviseur du lycée Lavoisier.

Comme vous le savez, j'ai été informé par un courrier du 9/11/2004 de M. Roch-Olivier Maistre, Conseiller pour l'Education et la Culture de Monsieur le Président de la République, que notre ministère avait nommé depuis juin dernier un responsable coordinateur des enseignements et épreuves de berbère auprès de la DESCO.

La personne qui a été nommée à cette responsabilité, un universitaire agrégé de mathématiques, sans aucun titre ni aucun exercice berbérisant, l'a été, selon la formulation même de ce courrier émanant de la présidence de la République, en tant que « *locuteur berbère reconnu* ».

.../...

Comme vous m'aviez fait l'honneur, dans votre courrier du 22 janvier 2004, de proposer à notre tutelle de me nommer en tant qu'inspecteur pour la langue berbère, je ne

peux que considérer la décision de notre ministère comme un désaveu à l'égard de notre Institut, de moi-même et de l'ensemble des enseignants de berbère de l'INALCO qui se sont investis dans cette tâche depuis 10 ans. Egalement comme une marque du peu de considération que l'on a pour les Berbères de France (dont la langue est pourtant répertoriée comme « Langue de France » depuis 1999) puisque pour notre tutelle, la simple qualité de « locuteur natif » suffit pour pouvoir exercer la fonction de fait d'inspecteur et d'enseignant pour cette langue.

Je dois donc vous informer que j'ai décidé, en accord avec les enseignants concernés de la Section de berbère de l'INALCO, de ne plus assurer désormais l'élaboration des sujets et la correction des épreuves de berbère au Bac. Cette décision vaut bien sûr dès la présente année puisque notre ministère a su trouver, en dehors de l'INALCO, les compétences nécessaires.

Il conviendra en conséquence que le berbère soit supprimé à l'avenir de la liste des langues faisant l'objet de la convention INALCO/DESCO.

Avec mes salutations les plus cordiales,

Salem CHAKER,
Professeur des Universités (berbère)

Copies pour information à :

- *Monsieur François FILLON, Ministre de l'Education Nationale*
- *Monsieur Jean-François COPE, Porte-parole du Gouvernement*
- *Monsieur Roch-Olivier MAISTRE, Conseiller pour l'Education et la Culture auprès de Monsieur le Président de la République*
- *Monsieur Richard SENHOR, Conseiller technique auprès de Monsieur le Premier Ministre*
- *Monsieur Rolland JOUVE, Conseiller technique auprès de Monsieur le Ministre de l'Education nationale*
- *Monsieur de GAUDEMAR, Directeur de la DESCO (MEN)*
- *Monsieur Laurent DESMOULIN, Chef du Service de la Scolarité de l'INALCO.*